



# Commune d'Autigny

## Mise en location des parchets communaux

Le Conseil communal met en location, dès le 30 septembre 2026, le parchet communal :

- **4-06 « La Coronnaz » d'une superficie de 10'800 m<sup>2</sup>**

Les agriculteurs intéressés à louer ce parchet sont priés de se manifester par écrit jusqu'au **30 avril 2026** à l'adresse :

Administration communale  
Location des parchets communaux  
Rte de Chénens 12  
1742 Autigny

Les demandes doivent contenir les indications suivantes :

- les surfaces en propriété à ce jour
- les surfaces en location à ce jour (sans celles propriété de la commune)
- les surfaces en location auprès de la commune
- la copie complète de l'onglet « données de l'exploitation » du dossier GELAN – mesures de la politique agricole, en vigueur au moment de la demande.

Le Conseil communal tient à préciser que le parchet sera loué en priorité aux exploitants de la Commune, soit aux personnes dont le revenu principal provient de l'agriculture.

Les dossiers incomplets ou contenant des informations erronées ne seront pas traités.